



**Municipalité de Sainte-Sabine**

## A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

**QUE LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION EST COMPLÉTÉ ET EST DÉPOSÉ À SON BUREAU ET QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOIE DES COMPTES DE TAXES FONCIÈRES 2018 DANS LES DÉLAIS IMPARTI SELON L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL**

**Tout contribuable qui ne reçoit pas son compte de taxes dans les trente (30) jours de cet avis, doit en informer la municipalité en se présentant ou en téléphonant au bureau municipal.**

Donné à Sainte-Sabine ce 19<sup>e</sup> jour de février 2018.

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière